

AKA GAMES
SASU au capital de 300,00 Euros

Siège social : 27 Avenue Marechal JUIN
64200 BIARRITZ

RCS BAYONNE 814 536 462

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 mars 2024

L'an deux mille vingt et quatre et le trente mars, à dix-neuf heures,

L'actionnaire unique de la société AKA GAMES, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 300 €, divisé en 100 actions de 3,00 €, s'est réuni en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège de la société, sur convocation verbale du Président.

L'Assemblée est présidée par Madame LAPROYE Valérie, en sa qualité de Présidente.

L'actionnaire présent possède 100 actions sur les 100 actions ayant droit de vote

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus que le quorum du quart requis par la loi, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée

- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 octobre 2023,
- le rapport de gestion du président,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 octobre 2023,
- le tableau des résultats financiers des derniers exercices,
- le texte des résolutions proposées.

Puis Madame La Présidente déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du président, la liste des actionnaires, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Madame La Présidente rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant:

ORDRE DU JOUR

- Examen du rapport de gestion du président sur les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2023,
- Examen du rapport spécial du président sur les conventions visées à l'article L.227-10 du nouveau code de commerce,
- Approbation des comptes annuels et des éventuelles conventions,
- Quitus au président,
- Affectation des résultats,
- Rémunération des mandataires sociaux,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses.

Madame La Présidente donne lecture du rapport de gestion du président.

Enfin elle déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Madame La Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes:

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la présidente, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 octobre 2023, qui font apparaître un résultat déficitaire de 895 euros, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

Conformément aux dispositions de l'article 223 du code général des impôts, l'assemblée générale constate que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

En conséquence, elle donne à la présidente quitus entier et sans réserves de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le déficit de l'exercice clos le 31 octobre 2023, s'élevant à 895 euros de la manière suivante :

Report à nouveau	895 €
Distribution dividendes	0 €
Autres Réserves	0 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les opérations intervenues entre la présidente et la société au cours de l'exercice écoulé telles qu'elles résultent du rapport spécial de la présidente sur les conventions visées aux articles L 225-38 et suivants du nouveau code de commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, La Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par Le Présidente et un actionnaire.

La Présidente

V. LARROYE


Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2024

AGE Experts-Comptables Janvier 2024

V. LARROYE

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		AKA GAMES		Néant ☐				
A – RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		Exercice N clos le 31/12/2023				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210	8 511			
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214				
		Services *		217		218				
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222				
	Production immobilisée *					224				
	Subventions d'exploitations reçues					226				
	Autres produits					230				
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	8 512			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234				
	Variation de stocks (marchandises) *					236	(1 67)			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240				
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : – mobilier : – immobilier :)				242	7 697			
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	1 046	244	1 046			
	Rémunérations du personnel *					250				
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252				
	Dotations aux amortissements *					254	518			
			dont amortissement du fonds de commerces			255				
	Dotations aux provisions					256				
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259			262				
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260							
Total des charges d'exploitation (II)						264	9 094			
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						270	(583)			
Produits financiers (III)		280				294	313			
Produits exceptionnels (IV)						290				
Charges exceptionnelles (V)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347			300				
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348							
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306				
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						310	(895)			
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		314	895			
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316						
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318						
	Provisions non déductibles *			322						
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324						
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cpes-cis d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249	251				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999					
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997				
Deductions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU-TE (44. octies A)	987		342			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989					
	ZRID (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138					
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991								
	ZFANG 44. quaterdecies	345		Investissements et souscriptions outre mer	344					
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993					
	Croit divers	Créance due au report en arrière du déficit				346		350		
		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	653		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643				
		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647				
		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	641				
Déduction exceptionnelle (Art 39 decies F)	990		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies G)	649						
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	352		354	895
Déficit de l'exercice reporté en arrière *						356				
Déficits antérieurs reportables *		18 299	dont imputés sur le résultat :					360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	370		372	895

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

V. LARROYE
6